



POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Sommaire

- P.1– Edito
- P.2– Pour les femmes retraitées encore plus d'inégalité
- P.2– Violence managériale sexiste au centre national du cinéma
- P.3– Pétition : affiches sexistes
- P.3– Le plafond de verre et l'Etat
- P.3– Manifestation pour le droit à l'avortement : les femmes décident !
- P.3– Stage femmes FSU
- P.4– Attaques contre l'école : toujours plus loin dans l'outrance et le mensonge
- P.4– Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin
- P.5– Bus de la honte : ne laissons pas l'avenir aux réactionnaires
- P.5– MAGE : subvention supprimée !
- P.5– La Fsu engagée pour les droits des femmes
- P.6– Intervention au CDFN de septembre
- P.6– Kate Millett

Comité de rédaction

Nina Charlier,
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin
Laurence Le Louët
Anne Marie Pavillard
Anne Roger, Cécile Ropiteaux
Aurélia Sarrasin,
Valérie Soumaille

Contre les violences faites aux femmes, il est urgent d'avancer !

L'actualité récente a été marquée par des révélations en cascades de femmes ayant subi des agressions ou du harcèlement sexuels. Cela s'est traduit sur les réseaux sociaux par les fils de discussion *#balancetonporc* et *#moiaussi*, puis par des rassemblements le 29 octobre, par exemple à Paris, Lyon, Marseille, Berlin... Tribunes et interviews se multiplient, des pétitions¹ interpellent les pouvoirs publics, la prise de conscience s'accélère, tout cela venant nourrir la prochaine mobilisation du 25 novembre. Le mouvement, international, n'en finit plus de s'étendre, il touche tous les milieux, toutes les cultures, l'ampleur du phénomène met en évidence son caractère systémique. Ramener ces agressions à de la « grivoiserie », ou parler de « crime passionnel » pour qualifier un féminicide, serait participer à l'euphémisation de ces violences.

Ces témoignages montrent que la honte est en train de changer de camp ; mais ils mettent aussi en lumière les difficultés de signalement, comme le constate le Défenseur des Droits : « *Les recours sont trop rares, les procédures compliquées et les démarches se heurtent à l'ignorance, aux préjugés, et aux rapports de pouvoir.* » Dans une tribune publiée le 24 octobre², il préconise la formation des personnels de l'enseignement, du travail social, de la médecine et de l'inspection du travail, de la police, de la magistrature... Il cite même les syndicalistes, et il a parfaitement raison : sommes-nous formé-es à accompagner des collègues victimes de harcèlement sexuel³ ? Toutefois, comme le souligne l'AVFT⁴ : « *Les ordonnances sur le travail vont incontestablement précariser et entraver les recours, internes aux entreprises, et judiciaires, des victimes.* » Les indemnités prud'homales ne peuvent pas être à la fois dérisoires et dissuasives ! De plus, les associations d'aide aux femmes victimes sont doublement menacées, par la diminution de leurs subventions, et par la suppression des contrats aidés ! Quant à la recherche sur ces questions... le MAGE⁵ n'a plus du tout de subvention de l'état !

Enfin, le DDD (oui, ce même Jacques Toubon dont nous avons contesté la nomination) insiste sur le rôle de l'éducation : « *Le fondement de tout, ce sont les préjugés, les stéréotypes, qui alimentent une mentalité collective persistant à se référer implicitement à une inégalité de nature entre les femmes et les hommes. (...)* **L'éducation est donc la première et déterminante réponse.** En particulier, l'éducation à la sexualité mériterait d'être renforcée ainsi que l'avait proposé le HCE. » Effectivement, pour contrer la culture du viol et agir au niveau de la prévention, il est absolument indispensable d'apprendre à dire non, de réaffirmer l'importance du désir et du plaisir partagés entre les partenaires. L'éducation à la vie affective et sexuelle doit, dès le plus jeune âge (avec des enseignements adaptés), concerner les dimensions biologique, juridique et sociale, et psycho-affective. Et cela commence avec la déconstruction des normes de genre et des assignations, qui devrait faire l'objet d'un enseignement spécifique, contrairement à ce qu'affirme Jean-Michel Blanquer. Oui, monsieur le Ministre, l'égalité ça s'apprend !

Face aux levées de bouclier des réactionnaires⁶, il n'y a pas de demi-mesure possible : nous devons assumer et mettre en avant la radicalité de nos revendications.

Cécile Ropiteaux

1- <https://www.change.org/p/emmanuelmacron-d%C3%A9cr%C3%A9tez-un-plan-d-urgence-contre-les-violences-sexuelles-1femmesur2>

2- http://www.huffingtonpost.fr/jacques-toubon/apres-lemotion-de-laffaire-weinstein-il-est-plus-que-temps-de-changer-les-mentalites_a_23252655/

3- A ce CDFN est distribué un document FSU relatif à ces questions.

4- <http://www.avft.org/2017/10/24/liberation-de-parole-femmes-autres-questions-recurrentes/>

5- <https://www.change.org/p/sauvons-le-r%C3%A9seau-de-recherche-mage-pour-l-%C3%A9galit%C3%A9-des-femmes-et-des-hommes-au-travail?>

6- Et l'écriture inclusive n'y a pas échappé...

Pour les femmes retraitées encore plus d'inégalités



La retraite amplifie les inégalités femmes-hommes : salaire moyen des femmes inférieur de 27 % à celui des hommes ; pension moyenne des femmes inférieure de 40 % à celle des

Au fil du temps, les inégalités de pension entre femmes et hommes avaient tendance à diminuer (les femmes sortent plus qualifiées du système scolaire, elles participent plus au marché du travail). Mais les réformes successives inversent cette tendance et leurs effets vont perdurer (allongement de la durée de cotisation qui pénalise plus durement les carrières courtes, décote qui touche plus de femmes que d'hommes et pour un montant supérieur, majoration de durée d'assurance réduite dans la Fonction publique en 2003 : d'un an à six mois par enfant...).

Les dispositifs familiaux : un dilemme

Ils sont indispensables pour réduire les inégalités de pension entre les femmes et les hommes, mais ils sont à double tranchant : ils enferment les femmes dans le rôle de mère en pérennisant l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales. Il est donc indispensable de lutter effectivement contre les discriminations professionnelles, d'assurer l'égalité salariale et de développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance. Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

La retraite est un enjeu de société

Considérer la question des retraites à partir de la situation des femmes permet de réfléchir au projet de société souhaité dans sa globalité, et de mettre en avant de nouvelles revendications de progrès pour toutes et tous.

Marylène Cahouet

hommes.

En effet, aux salaires plus faibles des femmes s'ajoute le fait qu'elles ont des carrières plus courtes, interrompues pour les enfants, et des parcours avec des périodes de temps partiel. Or, salaire et durée de carrière sont les composantes principales pour le calcul de la pension.

Des dispositifs familiaux permettent de réduire les écarts de pension entre femmes et hommes (à 28 % au lieu de 40). Mais, ils n'agissent pas pour corriger la source des inégalités, ils les entretiennent en enfermant les femmes dans le rôle de mère et d'épouse (pension de réversion). De plus, certains dispositifs familiaux imposent une interruption d'activité professionnelle et incitent les femmes à se retirer du travail, ce qui nuit à leur carrière et plus tard à leur pension (même si formellement, ils s'adressent au « parent », dans les faits, les normes sociales font que ce sont en très grande majorité les femmes qui se retirent de l'emploi). Les rôles sexués en sont pérennisés.

La maternité n'est pas la seule cause de pénalisation des pensions des femmes. La pension moyenne des femmes sans enfant est de 19 % inférieure à celle des hommes. Ce qui reste occulté.

VIOLENCE MANAGÉRIALE SEXISTE AU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA Lettre ouverte à Madame la ministre de la Culture

Le 3 octobre 2017, le SNAC-FSU a interpellé la ministre de la Culture pendant le comité technique ministériel sur l'[utilisation sexiste d'une affiche de film](#) dans le bureau d'un directeur du Centre National du Cinéma.

À ce jour, cette image est toujours en place et la direction du CNC confirme qu'il n'y a eu aucune intervention de la ministre et que la présidente du CNC n'a pas l'intention de faire retirer l'image du dit bureau. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que l'article 20 de la loi n°2015-994 relative au dialogue social et à l'emploi a inséré un nouvel article L. 1142-2-1 dans le code du travail, article relatif à l'interdiction de tout « agissement sexiste ».

Il est ainsi rédigé :

« **Nul ne doit subir d'agissement sexiste**, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, **ayant pour objet** ou pour **effet** de porter atteinte à sa dignité ou **de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant** ».

Cette définition nous semble particulièrement s'appliquer à cet affichage que nous dénonçons depuis le 30 juin 2017, sans aucun effet. Il rend compte de la gravi-

té reconnue à ce type d'agissements et de leurs possibles conséquences pour les salariées qui en sont victimes dans la durée.

Dans la conjoncture actuelle, notamment celle de la course à l'obtention des deux labels « Diversité » et « Égalité » dans laquelle est lancé cette semaine le ministère de la Culture, nous nous interrogeons sur votre capacité, et la volonté de votre cabinet, à faire respecter les lois relatives aux discriminations et à l'égalité femmes/hommes dans vos propres services et établissements. La « prise de conscience des pratiques condamnables » à laquelle vous appelez ce 23 octobre, Madame la ministre, est exactement ce qui manque aux encadrants qui pratiquent, tolèrent ou couvrent ce type d'agissements, au CNC ou ailleurs.

Nous joignons en rappel notre communiqué initial du 5 octobre diffusé à l'ensemble des agent-es du ministère de la Culture.

<http://snac.fsu.fr/Violence-manageriale-sexiste-de-l-Exercice-de-l-Etat-au-CNC>



PÉTITION : Affiches sexistes

La CGT 34 et l'UL de Béziers, avec Solidaires et FSU 34 ont lancé, avec les organisations féministes locales, une pétition appelant le préfet à retirer les affiches violentes et sexistes placardées partout par Robert Menard, maire de Béziers pour construire un rapport de force en partant des habitant.es et salarié.es de Béziers et de sa région.

<http://bit.ly/stopsexisme>



Manifestations pour le droit à l'avortement : Les femmes décident !

La FSU a participé à ces manifestations organisées dans plusieurs villes françaises mais aussi à Bruxelles, dans le cadre de la Journée mondiale du droit à l'avortement du 28 septembre.

En France, un collectif créé à l'initiative de la MMF française, la CADAC et le Planning familial a organisé les actions en régions, impulsé un appel commun (signé par la FSU) et une pétition ; il a aussi centralisé les informations sur son site¹. Il a été décidé d'envoyer des délégations à Bruxelles et la France était bien représentée.

La manifestation européenne a rassemblé plus d'un millier de personnes dans le parc du centenaire. Des délégations de Pologne et d'Irlande², où l'avortement est toujours très contraint³, avaient fait le déplacement pour sensibiliser l'opinion à leur situation.

Dans d'autres pays, c'est un recul qui est ressenti aujourd'hui, selon Marcela de la Pena Valdivia, coordinatrice de la Marche des femmes en Belgique à l'initiative de la mobilisation : le maintien de la clause de conscience des médecins en Italie, l'absence de structures hospitalières adéquates en Grèce, les restrictions de personnels et les suppressions de centres dédiés en France ou aux Pays-Bas..., et surtout, l'élection de gouvernements de plus en plus réactionnaires et rétrogrades.

Aujourd'hui le droit à l'avortement en Europe relève en effet de la compétence de chaque État. « La sexualité des femmes n'est pas inscrite au niveau des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne » regrette M. de la Pena Valdivia.

En Belgique, des élu-es ont déposé des propositions de loi visant à retirer l'avortement du Code pénal et à améliorer les conditions d'accès. L'idée est d'évoluer vers le droit des femmes à la libre disposition de leur corps, droit guidé par des pratiques de santé publique et relevant d'un choix personnel⁴. C'est un droit fondamental.

La pétition exigeant que « nos gouvernements nationaux, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe garantissent ce droit fondamental », remise aux parlementaires européens à cette occasion, avait recueilli plus de 22.000 signatures.

TANT QUE TOUTES LES FEMMES NE SERONT PAS LIBRES, NOUS SERONS EN MARCHÉ !

MC Guérin, M. Olivier

1- <http://avortementeurope.org/lappel>

2- Une prochaine manifestation pourrait avoir lieu en Irlande pour soutenir le combat de ces femmes.

3- Idem en Hongrie, et il est interdit à Malte

4- « Mon corps m'appartient, je choisis ma vie »



LE PLAFOND DE VERRE ET L'ÉTAT

Dans le sillage des lois sur la parité des années 2000, la rareté des femmes au sommet des organisations professionnelles est devenue un problème public, objet de lois et de dispositifs de plus en plus contraignants (quotas). Qu'en est-il dans la haute fonction publique ?



Ce livre, issu d'une enquête approfondie dans quatre directions ministérielles, offre des pistes d'interprétation originales. Au-delà des discours récurrents sur « l'auto-censure » et les « choix » des femmes, les récits de vie des cadres supérieur-es et dirigeant-es dévoilent la fabrique quotidienne de

l'avantage masculin au cœur même des organisations. Les horaires extensifs et rigides, la faible légitimité du droit au congé de maternité, l'opacité des critères de promotion ou encore le sexisme de l'environnement professionnel, sont autant de sources d'inégalités.

Le plafond de verre n'est toutefois ni homogène, ni immuable. Les ministères et directions sont diversement féminisés et conciliants. Les destins professionnels des femmes et des hommes varient selon leurs titres scolaires, leur origine sociale, leur histoire conjugale et familiale. Les politiques d'égalité professionnelle ont des effets limités, mais sont aussi le support de la dénonciation des inégalités et de la valorisation de nouvelles identités dirigeantes, pour les femmes comme pour les hommes.

Catherine Marry, Laure Bereni, Alban Jacquemart, Sophie Pochic, Anne Revillard, Ed. Armand Colin, 2017

Formation syndicale : Stage Femmes FSU 4 et 5 décembre 2017

Organisé par le secteur Femmes de la FSU, ce stage abordera différents aspects des inégalités et violences subies par les femmes, ainsi que des leviers pour leur émancipation, que ce soit dans la sphère privée, l'espace public ou l'éducation. Il pointera également les conséquences des violences conjugales sur les enfants.

Lundi 4 décembre

→ **Médecine, prévention et inégalités** : avec Muriel Salle "Femmes et santé, encore une affaire d'hommes ?" et Nicolas Palierne "Ce que le genre fait à l'alcool, ce que l'alcool fait au genre".

→ **Éducation à la vie affective et sexuelle** : point de vue historique avec la philosophe Bérengère Kolly ; pour une éduca-

tion à la sexualité émancipatrice, avec les sociologues Gabrielle Richard et Elise Devieille.

→ Moment convivial : coin librairie, et apéro des régions avec ce que chacun-e apportera.

Mardi 5 décembre :

→ **Femmes et espaces publics** : séparation spatiale sexuée, urbanisme, actions de terrains, avec la géographe Marion Tillous, l'association Genre et ville, et l'avocate Lorraine Questiaux.

→ **Violences conjugales et parentalité** : points de vue de la justice et du travail social, avec la participation d'un-e magistrat-e et de la sociologue Elisa Herman.

ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE : TOUJOURS PLUS LOIN DANS L'OUTRANCE ET LE MENSONGE !

On assiste actuellement à une recrudescence des attaques réactionnaires contre l'école, et en particulier contre l'éducation à la sexualité. Certaines de ces attaques proviennent de « professionnel-les de l'enfance » auto-proclamé-es, et parmi eux de pédiatres et psychiatres qui mettent en avant leur professionnalité, idéologiquement orientée. Mais ce n'est pas cela que nous leur reprochons, après tout chacun-e a bien le droit d'exprimer ses convictions y compris dans son champ professionnel. Non, il s'agit ici de personnes qui n'hésitent pas à user de leur -relative- renommée pour proférer des mensonges orduriers et ainsi effrayer les parents d'élèves et les citoyen-nes afin de les dresser contre l'École. Alors pour discréditer l'éducation à l'égalité et à la sexualité, ils en brossent un tableau apocalyptique, y mêlant cours de masturbation, pornographie et pédophilie. Ces procédés de désinformation sont abjects.

Rappelons simplement quelques faits : il n'y a pas eu de nouveau texte du ministère de l'Éducation nationale sur l'éducation à la sexualité en mars 2017. Et puis cette éducation, qui fait partie des missions de l'école depuis 2003, concerne plus généralement la vie affective et sexuelle, c'est-à-dire qu'elle englobe les relations entre personnes non exclusivement du point de vue de la sexualité : le respect mutuel, les sentiments, les stéréotypes de genre, les questions d'identité de la personne, mais aussi la lutte contre les agressions sexuelles dont les mineur-es peuvent être victimes (« apprendre à dire non »). En primaire notamment, il ne s'agit pas d'aborder la diversité des pratiques sexuelles, mais celles des familles, les relations amoureuses, et une première approche de la reproduction humaine.

Quant à l'épouvantail d'une prétendue « théorie du genre », nous nous sommes déjà exprimé-es sur la question :

<https://collectifeducatgltphobies.wordpress.com/2016/10/03/non-la-theorie-du-genre-nexiste-pas-nen-deplaise-au-pape/>

Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire attend du ministre de l'Éducation nationale et de la secrétaire d'État aux droits des femmes un démenti pour contrer les propos mensongers de ces groupes réactionnaires (voire entamer des poursuites pour diffamation !), ainsi qu'une campagne d'opinion pour expliquer ce qu'est vraiment l'éducation à l'égalité et à la sexualité à l'école.



Trois raisons fondent notre décision :

- La première est que cette règle est récente dans l'histoire de la langue française, et qu'elle n'est pas nécessaire. Elle a été mise au point au XVIIe siècle. Auparavant, les accords se faisaient au gré de chacun-e. Bien souvent, on pratiquait l'accord « de proximité », venu du latin, qui consiste à accorder le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs avec celui qui leur est le plus proche.

- La seconde raison est que l'objectif des promoteurs de la nouvelle règle n'était pas linguistique, mais politique : « *Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* » (Beauzée, *Grammaire générale...* 1767).

- La troisième raison est que la répétition de cette formule aux enfants, dans les lieux mêmes qui dispensent le savoir et symbolisent l'émancipation par la connaissance, induit des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes.

La lutte contre les stéréotypes de genre, qui est essentielle au progrès de l'égalité réelle des femmes et des hommes, ne peut être efficacement menée si cette maxime « le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas mise au ban de l'école.

D'autres mesures travaillant à l'expression d'une plus grande égalité dans la langue sont nécessaires, mais le plus urgent est de cesser de diffuser cette formule qui résume la nécessaire subordination du féminin au masculin.

En conséquence :

- Nous déclarons enseigner désormais la règle de proximité, ou l'accord de majorité, ou l'accord au choix ;
- Nous appelons les enseignantes et les enseignants de français, partout dans le monde, à renouer avec ces usages ;
- Nous les appelons à ne pas sanctionner les énoncés s'éloignant de la règle enseignée jusqu'à présent ;
- Nous appelons le Ministère de l'Éducation nationale à donner à ses personnels et à ceux des établissements sous sa tutelle des instructions précises allant dans le même sens ;
- Nous appelons les professionnelles et les professionnels de la presse et de l'édition, les correctrices et correcteurs, les écrivaines et les écrivains à en faire autant ;
- Nous appelons les citoyennes et les citoyens francophones à en faire autant.

Le texte du Manifeste dans son intégralité, avec la liste des 314 signataires :

<http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>

> Il s'accompagne d'une pétition de soutien, signée dès sa parution par un certain nombre de personnalités, dont Yvette Roudy, Laurence Rossignol, Brigitte Grésy (qui est non seulement secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi agrégée de grammaire !), Geneviève Fraisse, Isabelle Collet, Françoise Vouillot, Alain Gresh, Maud Olivier...

<https://www.change.org/p/eliane-viennot-nous-ne-voulons-plus-que-le-masculin-l-emporte-sur-le-f%C3%A9minin>

> Article du Café pédagogique :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/07112017Article636456337493424621.aspx>

NOUS N'ENSEIGNERONS PLUS QU'« LE MASCULIN L'EMPORTE SUR LE FÉMININ »

07.11.2017

Extraits du Manifeste :

Nous, enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur et du français langue étrangère, déclarons avoir cessé ou nous apprêtons à cesser d'enseigner la règle de grammaire résumée par la formule « Le masculin l'emporte sur le féminin ».

BUS DE LA HONTE : NE LAISSONS PAS L'AVENIR AUX RÉACTIONNAIRES

Alors qu'un bus de la plateforme CitizenGo s'apprête à sillonner les rues de Paris et d'Ile-de-France contre l'idéologie du genre, un collectif d'associations engagées dans la lutte pour les droits des lesbiennes, gays, bi et trans appelle à faire barrage à une telle propagande.

Si l'actualité voit ressurgir l'influence des réactionnaires dans le débat public, l'école n'est pas à l'abri des propos sexistes, LGBTphobes, haineux et mensongers qui vont crescendo depuis 2013. En ce début d'année scolaire, il est une action qui nous préoccupe particulièrement.

CitizenGo organise en Ile-de-France, du 3 au 9 octobre, la tournée d'un bus visant à «protéger les enfants» et à «alerter» les parents contre la politique de l'éducation nationale... et c'est encore une fois la même antienne : l'obsession d'une école qui n'instruirait plus mais se substituerait aux parents pour éduquer les enfants, les délires diffamatoires sur une prétendue éducation sexuelle dès la maternelle, l'opposition farouche à la déconstruction des stéréotypes de genre, le déni des familles homoparentales.

Cette nouvelle attaque réactionnaire est annoncée par un communiqué tissant, avec une outrance qui sidère autant qu'elle révolte, le complotisme, la victimisation et le mensonge pur et simple (et de tels propos ont déjà été sanctionnés par la justice, avec la condamnation pour diffamation de l'écrivaine Fari-da Belghoul).

Cette stratégie et ces propos montrent une nouvelle fois le projet de société délétère porté par CitizenGo et ses épigones : une société où toutes les outrances verbales sont permises et où les affirmations infondées devraient faire foi face à la réalité des faits, une société qui s'accommode et même défend les stéréotypes sexistes et LGBTphobes qui enferment et stigmatisent au mépris de l'épanouissement des uns, des unes et des autres, une société qui nie l'égalité des droits et le respect des individus.

Et ce n'est pas seulement cette vision réactionnaire qui doit nous alerter, mais aussi les conditions de possibilité d'un discours aussi rétrograde. Si toutes les franges réactionnaires occupent à ce point la place publique, si elles le font avec une outrance aussi décomplexée, c'est que la frilosité des politiques en matière de lutte contre le sexisme et les LGBTphobies et la complaisance dont beaucoup ont fait preuve à l'égard de propos et d'attitudes clairement LGBTphobes les y ont encouragées.

Face à la haine au visage tranquille, l'urgence est donc double : il faut défendre un projet de société égalitaire, ouverte, émancipatrice, dans lequel l'école, parce qu'elle est un lieu de socialisation autant que d'apprentissage, doit contribuer à lutter contre les rapports de domination sexistes, LGBTphobes, racistes qui oppriment et aliènent.

Il faut également exiger la plus grande détermination, le refus de toute complaisance ou compromis de la part de nos institutions (ministère, rectorats, inspections académiques, centres de formation, équipes dirigeantes et pédagogiques des établissements) à l'égard de celles et ceux qui défendent la perpétuation des oppressions sexistes et LGBTphobes.

Nous, associations et syndicats engagés dans la lutte pour les droits des lesbiennes, gays, des bi et des trans, appelons à faire barrage par les mots et l'action à la propagande réactionnaire de CitizenGo auprès des parents et des pouvoirs publics. Reculer face aux réactionnaires laisserait la porte ouverte à des discriminations sexistes et LGBTphobes toujours plus

nombreuses. Nous portons ensemble l'exigence d'une autre société.

Un collectif d'associations et de syndicats
Tribune parue dans *Libération* le 3 octobre 2017

MAGE : SUBVENTION SUPPRIMÉE !

5000 signataires pour dénoncer la coupe budgétaire au réseau de recherches sur le genre, le MAGE, c'est bien mais on peut mieux faire !

Après plus de 20 ans d'existence, le réseau MAGE – Marché du travail et Genre - premier réseau de recherche en France centré sur l'étude des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, créé par Margaret Maruani, vient de voir la subvention de 2017 du Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes supprimée. Tous les autres gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont toujours fermement soutenu le MAGE. Alors même que le gouvernement lance son « Tour de France de l'égalité » et qu'il a déclaré vouloir faire de l'égalité une « grande cause nationale », cette décision est totalement incompréhensible.

SIGNEZ LA PÉTITION

<https://www.change.org/p/sauvons-le-r%C3%A9seau-de-recherche-mage-pour-l-%C3%A9galit%C3%A9-des-femmes-et-des-hommes-au-travail>

LA FSU ENGAGÉE POUR LES DROITS DES FEMMES !

La FSU participe aux mobilisations organisées aujourd'hui, journée internationale pour le droit à l'avortement.

Le droit à l'avortement est une condition indispensable à l'égalité. Droit élémentaire à disposer librement de son corps, il est aussi une condition essentielle pour garantir la santé, la situation au travail des femmes ou la scolarisation des filles.

Pourtant, malgré de nombreuses conventions internationales, traités et recommandations de l'ONU, certains pays refusent toujours de légiférer en sa faveur. D'autres encore le mettent à mal par des coupes budgétaires qui conduisent à fermer les structures hospitalières dédiées.

La « clause de conscience » évoquée par certains praticiens participent aussi à en réduire l'accès.

Afin d'élargir le droit à l'avortement aux femmes dans tous les pays d'Europe, la FSU demande son inscription dans la charte européenne des droits fondamentaux.

Afin que les femmes bénéficient d'un accès égalitaire à l'avortement sur l'ensemble du territoire, la FSU revendique un plan ambitieux et des moyens financiers qui permettront de recruter et former des personnels et de ré-ouvrir des CIVG à la hauteur des besoins.

CP 28 septembre
2017



INTERVENTION AU CDFN DE SEPTEMBRE

L'égalité grande cause nationale ?!

Le candidat Macron avait promis de faire de l'égalité femmes-hommes la grande cause nationale du quinquennat. Comme il avait promis de nommer une première ministre...

En juillet ont été annoncées des coupes budgétaires : concernant les droits des femmes, elles s'élèvent à 25 % du budget, qui est déjà le plus faible de l'État (27 milliards), quand celui des armées dépasse les 30 milliards). Les conséquences de ces coupes seront dramatiques : les associations d'aide aux femmes, qui remplissent souvent des missions de service public, voient leurs subventions annulées ou gelées, ce qui compromet leur existence, et met les femmes victimes de violences en danger...

Sur le terrain social, les régressions se multiplient : la non-reconduction de dizaines de milliers de contrats aidés, comme la suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires, vont impacter des secteurs où les femmes sont majoritaires.

Concernant la nouvelle loi travail, les droits des femmes passent (aussi) à la trappe, comme le dénonce une tribune féministe qui a connu un écho médiatique certain. Les salarié-es les plus touché-es par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises, deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Les négociations sur l'égalité salariale, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, les droits familiaux risquent fort d'être remis en cause par les accords d'entreprise.

C'est sans doute pour faire diversion que la secrétaire d'État Marlène Schiappa a choisi le 12 septembre pour annoncer que la PMA, autre promesse électorale, allait être autorisée pour les lesbiennes et les femmes célibataires. Ce qui a aussitôt déclenché une tribune sur la « PMA sans père » de la part de La Manif Pour Tous, ces gens qui ont l'esprit trop étroit et le cœur trop petit pour concevoir que les familles sont une réalité plurielle. Ne leur en déplaise, les enfants élevés par deux mères ou deux papas grandissent tout aussi bien que les autres, plusieurs études le mettent en évidence. Mais quel besoin avait Schiappa de réveiller LMPT plusieurs mois avant les débats prévus ? Pour leur laisser le temps de se remobiliser ?

Kate Millett : une grande figure du féminisme vient de disparaître

Kate Millett, féministe radicale américaine, avait développé dans son livre *Sexual Politics*¹ (1970) le concept de la « politique sexuelle² ». Elle dénonçait la domination masculine : « *la domination sexuelle est sans doute l'idéologie la plus répandue de notre culture et lui fournit son concept de puissance le plus fondamental.* »

Elle s'opposait aussi à « une fatalité physique » et envisageait cette domination sexuelle en termes de pouvoir, de domination ou de hiérarchie. Millett qualifiait cet ordre

Le collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire devait être reçu en audience au cabinet de Mme Schiappa le 18 septembre. Cette audience a été annulée le 15, compte tenu d'une réunion d'urgence. A n'en pas douter, elle doit s'employer à éteindre le feu qu'elle a elle-même allumé. D'ailleurs la secrétaire d'état a rétrogradé dès la fin de semaine, visiblement peu soutenue par le gouvernement. Rappelons l'opposition au mariage pour toutes et tous, par exemple, de Darmanin ou Collomb.

De nouveau, le gouvernement préfère écouter les réactionnaires plutôt que les acteurs et actrices de terrain qui luttent au quotidien contre le sexisme et les LGBTphobies. De nouveau les pro et les anti-égalité vont être renvoyés dos à dos... comme s'il y avait deux idéologies qui se vaudraient. Le ferait-on de la même façon avec les racistes et les anti-racistes ?

En matière d'éducation, les liens entre Blanquer et des organisations comme Sens commun ou SOS éducation laissent présager de nouvelles offensives contre l'éducation à l'égalité et à la sexualité.

Souvenons-nous que dans sa stratégie électorale, Macron avait tendu la main aux « humilié-es de La Manif Pour tous » ! Humilié-es ?? Et même si c'était le cas, qu'est-ce que ça pèse face aux souffrances des jeunes qui sont harcelé-es ou violenté-es en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, face à leurs suicides ?! Et prête-t-il la même oreille attentive à celles et ceux qui s'expriment dans la rue contre la loi « travail » ?

C'est aussi pour faire nombre face à ces réactionnaires qui veulent restreindre les droits des femmes que je vous invite de nouveau à signer et faire signer massivement la pétition pour le droit à l'avortement partout en Europe et à participer aux manifestations.

Malgré quelques déclarations prétendument féministes, ce gouvernement se préoccupe bien peu des droits des femmes. Et si sa secrétaire d'État peut sembler sincère, elle incarne un féminisme bourgeois et essentialisant, préoccupée surtout par la situation des mères, cadres ou entrepreneures.

Nous devons donc nous préparer à renforcer nos actions et nos mobilisations pour les droits des femmes, pour l'égalité, et plus largement pour les droits et libertés.

Cécile Ropiteaux

de patriarcal : « *l'homme dominera la femme ; parmi les hommes, le plus âgé dominera le plus jeune.* »

Millett a décrit le « consentement » de la femme à ce paradigme de la préséance masculine comme un processus de socialisation dans lequel les femmes étaient contraintes d'être passives, ignorantes, reconnues uniquement pour porter des enfants, une fonction partagée avec les animaux.

1- *La Politique du mâle*, 1971, Ed. Stock.

2- *Concept démontré à travers les œuvres de DH Lawrence, H. Miller, N. Mailer, J. Genet, en utilisant l'anthropologie, la sociologie, l'économie et l'histoire*